

## CHARTRE DU « PASSEUR DE DANSE »

- L'adhésion à l'association « Passeurs de Danse » est ouverte à toute personne intéressée par la transmission de la danse en milieu scolaire ou universitaire, son enrichissement et sa valorisation.
- L'adhérent s'engage à respecter l'Ethique de l'association définie à travers les principes suivants :
  - considérer la transmission de la danse en milieu scolaire et universitaire comme une activité culturelle singulière, originale à visée d'éducation physique et artistique et donnant lieu à des formes très diversifiées ;
  - cultiver une ouverture d'esprit par rapport aux différents styles de danse et aux différentes formes de pratique représentées au sein de l'association ;
  - s'inscrire dans une perspective de compréhension et d'enrichissement mutuel et non de polémique, d'exclusion ou de prise de pouvoir ; respecter la parole de chacun ;
  - témoigner d'une honnêteté intellectuelle et artistique en citant les sources (auteurs, artistes, enseignants, œuvres...) qui ont nourri le travail proposé au sein de l'association (textes, articles, analyses, ateliers de pratiques...) ; à respecter la réglementation sur le droit à l'image ;
  - contribuer au développement d'une banque de données (informations institutionnelles, recherches, témoignages...) et à sa diffusion ;
  - ne pas exploiter les ressources offertes par l'association à des fins commerciales.

Le

A

Signature du « Passeur de Danse »